

LES GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION DU RETOUR DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vivons une crise sanitaire sans précédent qui a abouti à une situation inédite de fermeture des écoles depuis le 16 mars dernier. Les effets du confinement permettent aujourd'hui d'envisager une reprise progressive. La période qui s'ouvre devant nous doit nous permettre d'apprécier nos capacités à accueillir en toute sécurité dans la durée les jeunes Arnageois.

Du mardi 12 mai au vendredi 22 mai, c'est donc une période transitoire qui s'annonce et qui préfigure l'avenir.

La commune et l'Éducation Nationale ont préparé en collaboration étroite cette reprise de manière à garantir tout à la fois la sécurité des enfants, des parents, des enseignants et des agents municipaux et la continuité pédagogique.

Pendant cette période, les enfants des classes de GS, CP et CM2 auront accès, sur inscription préalable, auprès de leur enseignant, à deux jours de classe sur site, les deux autres journées seront assurées en distanciel. La restauration scolaire et l'accueil périscolaire seront ouverts pour ces élèves.

Les enfants seront accueillis en groupes maximum de 10 élèves en maternelle et de 15 élèves en élémentaire.

La commune assurera la désinfection régulière en affectant un personnel d'hygiène en continu sur chaque site.

Le mardi 19 mai, l'inspection académique, les directions d'écoles, la mairie et les représentants des parents d'élèves feront un bilan de cette organisation et apporteront les ajustements nécessaires pour envisager l'ouverture ou non aux autres élèves à partir du 2 juin.

Vous trouverez ci-joint un questions/réponses ainsi qu'un courrier des équipes enseignantes vous donnant les consignes sanitaires strictes à respecter ainsi que tous les éléments pour vous décider. Le service enfance reste à votre disposition pour toute autre question à : enfance@arnage.fr

Conscient des inquiétudes suscitées par cette crise et de l'impact sur votre vie personnelle, je me suis attaché à assurer les conditions de la sécurité sanitaire de vos enfants. Si ces conditions n'étaient plus réunies, je pourrais être amené à modifier les organisations.

Je ne prendrai aucun risque.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,



Le Maire d'Arnage,

Thierry COZIC

Contact : enfance@arnage.fr

LE TEMPS SCOLAIRE

Que se passe-t-il le lundi 11 mai ?

C'est la pré-rentree des équipes pédagogiques (professeurs et atsem) pour aménager les classes de manière à respecter les distanciations sanitaires et affiner l'organisation quotidienne. Les enfants des classes de GS, CP et CM2 reprennent à partir du mardi 12 mai.

Les enfants de personnels prioritaires seront accueillis le lundi 11 mai par le personnel d'animation pour un service de garde.

Combien de jours par semaine mon enfant sera-t-il accueilli ?

S'il est en GS, CP ou CM2, à partir du 12 mai, il sera accueilli deux jours sur quatre hors jours fériés. Un planning des jours sur site pour votre enfant vous est transmis par l'enseignant. Il doit être strictement respecté.

Les autres niveaux restent en école à la maison.

Y-a-t-il école le mercredi ?

Non l'accueil des enfants se fait sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors jours fériés.

Puis-je changer d'avis sur la venue de mon enfant ?

Vous devez décider de la venue ou non de votre enfant pour toute la période du 12 mai au 1er juin. Il n'est pas possible de modifier votre décision entre le 12 mai et le 1er juin.

Quels sont les horaires ?

Les horaires sont 8h45-11h45 / 13h30-16h30 mais de légères variations sont prévues sur certains sites pour assurer la distanciation sanitaire à l'entrée et à la sortie de l'école.

Y-a-t-il des Zanim ?

Non, le temps sur site est strictement du temps scolaire.

Comment sont gardés les enfants de personnels prioritaires ?

Les enfants de GS, CP et CM2 de personnels prioritaires sont accueillis par leur enseignant 2 jours par semaine et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui les 2 autres jours.

Les enfants de PS, MS, CE1, CE2, CM1 de personnels prioritaires sont accueillis dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui par un enseignant qui n'est pas forcément le leur.

Quels sont les personnels prioritaires ?

Il s'agit des soignants, des forces intérieures mobilisées dans la gestion de la crise et des enseignants de primaire.

Qui fournit l'attestation à l'employeur si mon enfant n'est pas accueilli à l'école ?

Le service Enfance vous fournira cette attestation.

Elle est à demander par mail à : enfance@arnage.fr

LES MESURES SANITAIRES

Comment sont assurées l'hygiène et la désinfection des locaux ?

En plus de la désinfection totale journalière assurée en fin de journée, un agent d'entretien sera présent le matin et un autre l'après-midi sur chaque équipement scolaire pour assurer régulièrement tout au long de la journée le nettoyage des sanitaires et des surfaces (interrupteurs, rembarde, tables, etc.).



Comment sera respectée la distanciation sanitaire pendant la journée ?

Les salles de classe sont aménagées de manière à assurer un espace 4m² autour de l'enfant pour les élémentaires et 6m² autour de l'enfant pour les maternelles.

Un sens de circulation des enfants est prévu dans chaque bâtiment scolaire pour éviter les croisements.

Comment se déroulent les récréations ?

Les enseignants assureront la distanciation sanitaire même pendant les récréations qui pourront être prises de manière décalée suivant les effectifs et les écoles. Ils mettront tout en œuvre pour assurer les activités ludiques aux enfants pendant ce temps (ex : bulles de savons, jeux de craie au sol, etc.)

Les structures de jeux ne seront pas accessibles aux enfants.

Pendant les récréations, les sanitaires de la cour seront accessibles et nettoyés régulièrement.

Les enfants se lavent les mains avant et après les récréations.

A quelle régularité mon enfant va se laver les mains ?

8 fois dans la journée au minimum : en arrivant et en partant à l'école, avant et après les repas, avant et après chaque récréation

mais aussi avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué.

Mon enfant portera-t-il un masque ?

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés si les parents les fournissent.

En revanche, tous les personnels (enseignants, agents municipaux) en seront équipés.

Comment est assurée la distanciation aux abords de l'école ?

Des entrées différenciées pour chaque classe permettront d'éviter les croisements. Il est demandé aux parents d'assurer la distanciation avec les autres familles sur les trottoirs et parkings. La police municipale sera présente aux abords des sites matin et soir. La traversée sécurisée des passages piéton, créant des regroupements, ne sera elle plus assurée.

LES ENFANTS DE MATERNELLE

Comment se déroulera la sieste ?

Il ne sera pas assuré de sieste des GS pendant cette période. Seuls les enfants prioritaires TPS PS MS feront un repos.

Mon enfant peut-il amener son doudou ?

Ce n'est pas conseillé.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Faut-il s'inscrire ?

Oui par le Portail familles ou par mail à : enfance@arnage.fr

Afin d'éviter les surfacturations, les réservations sur le Portail familles ont toutes été annulées depuis le début du confinement.

Les régimes spécifiques et les PAI seront-ils assurés comme d'habitude ?

Oui, ils seront assurés dans les conditions habituelles, dans le respect des PAI signés.



Comment se déroulent les repas ?

Les enfants doivent se laver les mains avant la restauration scolaire et après la restauration scolaire.

Les repas fournis, préparés par nos équipes de restauration municipale, seront dans un premier temps des repas froids pris selon les conditions climatiques en extérieur ou en intérieur (salle d'activité ou salle de restauration) en assurant la distanciation sanitaire (réduction du nombre d'enfants par table). Dès que les effectifs seront mieux connus, nous évoluerons vers une alternance entre repas chauds et repas froids.

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Quels sont les horaires ?

A partir de 7h15 et jusqu'à 8h45 le matin.

A partir de 16h30 et jusqu'à 18h30 le soir

Le goûter est-il fourni ?

Oui dans les conditions habituelles.

Où et par qui les enfants seront-ils accueillis ?

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation habituelle dans les mêmes locaux que le reste de l'année sauf à l'École Élémentaire Gérard Philippe où ils seront également accueillis dans la salle d'arts plastiques de manière à pouvoir assurer la distanciation sanitaire.

Comment se déroule l'accueil ?

Les enfants seront accueillis à la porte de l'accueil périscolaire. Les parents ne pourront pas entrer dans l'enceinte du bâtiment.

Les enfants disposeront d'un matériel individuel (ex : un pot de crayon par enfant) et les activités proposées prendront en compte la distanciation sociale. Le matériel est désinfecté à la fin de l'accueil du matin et du soir.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert uniquement aux enfants des personnels prioritaires dans les conditions connues depuis le 16 mars 2020.

A partir du 13 mai, le repas et le goûter sont à nouveau fournis par la restauration scolaire.

POINTS DE VIGILANCE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

(protocole sanitaire)

1. Prendre la température des enfants le matin et la communiquer aux enseignants verbalement ou par écrit dans le cahier de liaison ou autre
2. Respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de départ
3. Éviter tout attroupement sur les trottoirs et parkings

